



mensonge de l'avocat adverse

Par **TSM**, le **04/04/2013** à **15:36**

bonjour.

Comment un avocat (avocat adverse) peut-il dire des mensonges (voire accusations) semblables. je m'explique :

l'avocat adverse s'est permis d'envoyer directement les conclusions chez moi(alors que les miennes ont été envoyées par mon conseiller à partir du siège syndical)). 2 jours plus tard, il s'est permis d'envoyer un mail MENSONGER à mon conseiller en disant

" qu'il ne sait pas si mon conseiller s'occupe toujours de mon dossier vu que son nom n'est indiqué nul part dans les pièces que JE VIENS DE LUI ENVOYER directement et récemment SANS PASSER par mon conseiller"

Alors que je ne l'ai jamais contacté ni directement ni indirectement, je ne lui ai jamais envoyé ni pièce ni courrier !!

Ce genre de mensonge (ACCUSATION) de la part d'un homme de droit est-il punissable par la loi ? Je considère ça **comme une Accusation Grave**. Certainement il veut nous faire perdre du temps à tout prix, vu qu'il a déjà dépassé largement le délai fixé par le BC des prud'hommes.

je suis vraiment outrée par l'accusation de la part d'un HOMME de droit.

merci de votre main tendue

rsm

Par **P.M.**, le **04/04/2013** à **16:04**

Bonjour,

Il me semble que vous perdez votre temps à vous attarder sur de tels détails qui ne peuvent que compliquer inutilement votre dossier car de toute façon vous êtes en droit de connaître les conclusions de la partie adverse et pouvez les transmettre sans retard à votre conseil... Le mensonge est essentiellement une notion morale mais pratiquement pas condamnable juridiquement sauf essentiellement lors d'un témoignage sous serment ou lors de la

conclusion d'un contrat ou falsification d'un document...

Par ailleurs, on peut se référer à l'[art. 41 de la Loi du 29 juillet 1881](#) 4° alinéa :

[citation]**Ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage**, ni le compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires, ni **les discours prononcés ou les écrits produits devant les tribunaux.**[/citation]

Par **Marine92**, le **10/11/2014 à 18:51**

Je viens d'assister à une audience au TGI de Paris. Une audience en simple spectateur mais dont je connaissais l'affaire et tous les éléments du dossier et j'ai été extrêmement choquée de ce que j'ai pu voir!

La plaidoirie d'un des avocats n'était que mensonges, en commençant tout d'abord par insulter la partie adverse, en prenant le contenu des pièces et en l'arrangeant à sa sauce pour créer une réalité mensongère.

Mais bon soit, disons que c'est une stratégie d'avocat d'arranger la réalité pour servir sa cause.

Il a également à plusieurs reprises menti dans toutes les conclusions adressées au tribunal. Donc ses conclusions contiennent des "faux-témoignages" puisqu'il a vu une réalité (que j'ai également vue), mais a volontairement menti sur la nature de certains éléments.

ex objectif: une banane est posée sur la table

avocat: "une orange est posée sur la table"

Il me semble absolument ANORMAL que cela soit permis par un avocat au tribunal sensé défendre la vérité?!

Donc je confirme que malgré toutes vos théories sur le soit disant "serment" d'un avocat etc, aujourd'hui en France, un avocat a apparemment le droit de mentir puisque rien ne l'en empêche!

Il n'y a par ailleurs aucune sanction à l'égard d'un avocat qui ment même de la manière la plus triviale.

Après ce à quoi j'ai assisté aujourd'hui. Je me garderai définitivement de faire appel à la "JUSTICE" puisque celle-ci n'existe pas!

Par **P.M.**, le **10/11/2014 à 19:38**

Bonjour,

Nous sommes hors sujet mais je ne vois pas qui pourrait empêcher un avocat de mentir et le sanctionner car on ne peut pas lui administrer le sérum de vérité mais, c'est à la partie adverse d'apporter les éléments contradictoire pour faire apparaître la vérité...

En plus, comme on ne connaît pas le résultat du procès on ne sait pas si la vérité a éclaté et si on peut prétendre que la Justice n'existe pas...

Par **domat**, le **10/11/2014** à **20:14**

bjr,

lors d'un procès, la parole est libre alors que la plume est servie..

donc un avocat peut dire à peu près tout et n'importe quoi pendant son plaidoyer.

le juge ne doit pas l'interrompre et encore moins le contredire.

tous les jours les avocats défendent des thèses auxquelles ils ne croient pas forcément voir sont persuadés que leurs clients ont tort.

cdt

Par **TSM**, le **22/11/2014** à **09:50**

pmtedforum, bonjour.

Mon avocate a écrit pour la 2ème fois à l'avocat adverse en donnant un délai d'une semaine pour me délivrer une attestation en bonne du forme avant de saisir le conseil des prud'hommes. Je l'ai enfin reçue sous 48 heures. Mon dossier vient d'être traité. Ils ont besoin d'une menace ! c'est malheureux.

svp, j'aurai besoin d'un autre conseil : est-ce légal et normal que les agences intérimaires demandent un extrait de casier judiciaire pour un entretien ?

Merci bien. Tsm

Par **domat**, le **22/11/2014** à **10:20**

bjr,

rien n'interdit, à ma connaissance, à une agence d'intérim, de demander un extrait de casier judiciaire, à une personne qui vient s'inscrire chez elle.

par contre vous avez le droit de refuser de présenter ce document mais l'agence en tirera les conséquences.

je crois que cette demande est faite de plus en plus souvent.

cdt

Par **TSM**, le **22/11/2014** à **13:04**

Merci Donat,

J'étais surprise. La 1ère agence m'a demandé si j'ai été condamné dans ma vie....la 2ème m'a demandé un casier judiciaire lors d'un appel le vendredi pour un rdv d'entretien le lundi suivant. je n'ai même pas 2 jours pour obtenir ce papier. MERCI de votre réponse. Tsm

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **08:07**

Bonjour,

Je ne peux qu'appuyer le témoignage de Marine92 et surtout il faut arrêter de se voiler la face. Je comprend qu'un avocat puisse essayer de défendre un point de vue et que pour cela il présente des éléments sous un certain angle... Mais Marine a raison et mon expérience personnelle douloureuse m'a confronté à ces mêmes mensonges. Oui tout est sujet à interprétation mais il existe tout de même des limites à l'interprétation. Un banane n'est pas une orange !

Quand délibérément on cherche à faire passer de simples psychologues pour des Dr dans des conclusions et en plaidoirie alors que préalablement la partie adverse a dénoncé cela et que pourtant l'avocat persiste et signe afin de tromper la cour est un autre exemple. Je suis désolé mais il n'y a pas d'interprétation possible. Ce sont des écrits et des plaidoiries mensongères.

Des exemples comme ceux là existe à la pelle. Et comme tous ces mensonges sont éparpillés en masse dans des dossiers complexifiés exprès, des dossiers imbuables par leur taille faisant que les magistrats n'ont aucune chance de pouvoir les analyser en détail, ces mensonges influencent fortement les délibérés.

Ceci est inacceptable et des sanctions devraient être données à ces avocats.

Par **AUGUSTO**, le **08/06/2016** à **10:22**

Bonjour,

Marine a plus que raison. Je me suis fait lourdement avoir par mon ancienne avocate pendant 3 ans elle me menait en bateau jusqu'à écartier de mon dossier prud'homal mes Pièces les plus sensibles...(en gros organisée ma perte puisque j'avais refusé de laisser brader mon affaire...aussi de me mettre la pression de ne pas venir au jugement qui me concerne.

Et de refuser de faire appel que j'avais formulé par écrit.

(bref elle voulait tout faire pour éviter une condamnation pour harcèlement moral aux prud'hommes et au pénal de mon ancien employeur société de plus de 5000 salariés).

J'ai saisi le bâtonnier avec mes preuves "ses contradictions" plus de 200 mails trompeurs sur 3ans. résultat rien!!! le chien aboie la caravane passe !!!

je parle en tant qu'ancien victime d'une avocate très très malhonnête!!!

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **11:15**

Bonjour,

Et une fois que l'on a dit cela que l'on a appuyé bien fort, plusieurs mois après en confondant déjà son propre avocat avec celui de la partie adverse, cela amène à quoi en dehors de faire un voeu pieux pour que la Loi change alors que ça ne sera vraisemblablement jamais le cas... S'il est si facile de démontrer que les conclusions adverses sont un tissu de mensongés, il

suffit d'y répondre et ensuite de ne pas prendre les Magistrats pour plus bêtes qu'ils ne sont pour rendre la justice...

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **12:56**

Je ne suis pas du tout d'accord. Encore faudrait il que les magistrats puissent lire correctement les conclusions déposées. Personne ne les prends pour plus bêtes qu'ils ne le sont mais quand on lit un délibéré qui ne fait que 4 pages et dans lequel on retrouve des points fallacieux exposés dans les conclusions de la partie adverse alors que toutes les preuves démontrant le mensonge et la manipulation ont été fournées et décrites dans nos propres conclusions que conclure ?

Soit qu'ils sont effectivement bête soit qu'ils sont tellement débordés qu'ils ne peuvent lire et approfondir les dossier correctement. Ce qui est plus qu'évident quand un des parti fourni des conclusions de 60 pages associées à plus de 1000 pages de pièces jointes. Pour y répondre sans noyer les magistrats c'est juste impossible.

L'association de conclusions "épaisses" en dossier et de nombreux arguments fallacieux volontaires est une exploitation évidente d'une faille de la justice actuelle.

Si les avocats pouvaient être sanctionnés pour ces dérives les magistrats ne feraient plus face à des dossiers volumineux dans lesquels ils ne peuvent se retrouver et ne peuvent traiter que par dessus la jambe, sans compter les nombreux reports que cela engendre.

Je trouve vraiment dommage que vous, qui êtes impliqués dans cette justice d'apparat, considérez que la loi ne changera jamais et que de le vouloir serait un vœux pieu. Se complaire dans un système qui ne fonctionne pas et juste réclamer des moyens supplémentaires en personnes et en temps sans remédier à la source du problème est juste ridicule.

La justice commence par la quête de la vérité, et cette quête ne peut tolérer des mensonges volontaires destinés à tromper une cour.

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **13:12**

Déjà ce n'est pas un délibéré mais le résultat de celui-ci donc un Jugement...

Parce qu'un Jugement est meilleur suivant son nombre de pages...

Quand un Jugement ne convient pas, il faut en conclure qu'il faut faire Appel...

De même des conclusions ne se mesurent pas au poids et au concaire il vaut mieux que l'esprit de synthèse y préside car pour démontrer qu'une banane n'est pas une orange, je pense qu'il n'y a pas besoin de 60 pages et de 1000 pièces, ce qui en dait quand même environ 17 par page...

Si vous aviez gagné, vous trouveriez la Justice merveilleuse et bien faite et je me demande comment on pourrait sanctionner les mensongés des avocats si ce n'est par une appréciation et par qui en dehors d'une machine à détecter les mensongé comme on a pu le

voir dans certains sketches...

Pour moi, il n'y a rien de tel que pour déjouer un mensonge, il n'y a rien de tel que de le démonter simplement et clairement mais encore faudrait-il que chacun sache se remettre en cause et ne pas considérer que si un Jugement ne va pas dans le sens que l'on souhaiterait ce n'est pas de la faute du Juge mais de la sienne parce que l'on a pas su le convaincre... Mais si vous estimez qu'il y a trop de moyens donnés à la Justice et de temps pour lire les conclusions abondantes, libre à vous, sauf que je trouve le propos un peu contradictoire... Mais vous allez aussi nous expliquer comment on détecte un mensonge même si vous n'avez pas su le faire apparemment...

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **17:03**

Alors là en tant que modérateur vous m'en bouchez un coin ! Ne pas comprendre le sens de ce que j'ai expliqué à un tel point et aussi refuser d'accepter que certains mensonges sont tellement gros et évident qu'il n'y a pas besoin de machines de science fiction c'est être dans le déni du fonctionnement de la justice telle qu'elle est en ce moment.

N'ayant pas le temps en cet instant je reprendrai mes explications pour être plus explicite et essayer de mieux faire comprendre mon point de vue, car après tout si vous ne comprenez pas ça peut aussi venir de moi.

Cordialement

Gaétan

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **17:18**

Vous pratiquez le mensonge vous aussi même si c'est involontaire car je ne suis pas modérateur sur ce forum et c'est marqué nul part, par ailleurs, je n'ai pas l'intention de vous boucher le moindre coin...

Parce que vous avez l'expérience de votre procès que vous avez perdu, il faudrait vous suivre impérativement et condamner le fonctionnement de toute la Justice...

Vous pourrez reprendre ce que vous voulez puisque nous n'aurons pas de version contradictoire ce qui est la base de tout débat y compris judiciaire mais je ne participerai plus à ce sujet qui ne ferai que transformer en tribune le forum juridique sans qu'il y ait de rapport réel avec le sujet initial qui date de plus de 3 ans et ce qui m'intéresse davantage c'est le résultat favorable qu'a obtenu en Appel son auteur "TSM" pour son affaire que l'on peut retrouver [ICI](#)...

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **19:31**

Effectivement, désolé de vous avoir pris pour un modérateur. Seulement vous êtes le seul dans tous les messages à avoir une signature qui fait le lien avec un site juridique dont par

contre si je ne me trompe vous êtes bien pour celui là le modérateur.

Vous êtes donc juriste (à priori) et vous complaisez dans le fonctionnement de la justice et de ses aberrations.

Ce n'est pas que mon expérience qui me permet d'en arriver à mes conclusions, j'ai d'ailleurs commencé ici en appuyant le commentaire de 2014 de Marine92, comme quoi ce genre de pratiques sont toujours d'actualité et l'ont toujours été. Le premier message sur ce sujet de TSM est d'ailleurs bien à propos de mensonges volontaires par des parties adverses, donc si vous ne voyez aucune similitude c'est que vous ne voulez les voir. Je ne suis pas le seul à avoir soulevé exactement le même genre de comportements.

A partir de cette constatation vous n'avez effectivement plus à débattre du sujet puisque vous accusez les autres de juste être dépités par des décisions les concernant alors que la majorité du débat est bien réel et à propos de mensonges volontaires et orchestrés, bien destinés à essayer de tromper et manipuler les magistrats dans leurs pensées.

1/ Une banane n'est pas une orange

2/ Un titre de Dr en médecine, en psychiatrie, requiert un certain nombre d'années d'étude et c'est très différent d'un psychologue. Quand un avocat continue consciemment de qualifier un simple psychologue de Dr alors qu'il n'est pas médecin ni titulaire d'une thèse, et ce alors qu'il lui a été opposé les éléments pour le remettre dans le droit chemin, c'est bien un acte délibéré de mensonge et de tromperie.

3/ Quand des documents sont fournis à un avocat pour lui prouver que sa cliente est au courant de certains éléments, car elle a signé des documents chez un notaire et devant un juge des tutelles, et que pourtant ce même avocat continue d'écrire dans ses conclusions et de dire dans ses plaidoiries que sa cliente ignorait tout n'est ce pas exagéré ?

4/ et de nombreux exemples pourraient être rajoutés...

Heureusement que dans certains cas un appel traité correctement peut rectifier la donne, mais dans un certain nombre d'autres cas, les appels sont tout aussi biaisés par les stratagèmes utilisés.

Je n'ai jamais parlé de mon cas spécifiquement, il me semble que tous les lecteurs de ce forum peuvent facilement comprendre ce qu'on entend par mensonge, même si vous ne pouvez l'appréhender. Est un esprit de corporatisme qui consiste à défendre les juriste coûte que coûte ? c'est le meilleur moyen que l'on vous mette tous dans le même sac, vous devriez être capables de sanctionnés vos pairs qui n'ont aucune déontologie. Et l'ordre des avocats est surtout très protecteur de ses membres

Appelons un chat un chat ... un mensonge est un mensonge, vous dites vous mêmes qu'il est simple de montrer si tel est le cas. Effectivement c'est vrai. Sauf quand rien n'est lu par manque de temps.

Cordialement

Gaétan

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **19:54**

Oui, mais nous sommes sur ce site et je ne prétends pas être modérateur là où je ne le suis pas...

Si vous avez pu lire le moindre mot de ma part indiquant que je me complaisais sur le fonctionnement de la Justice, il faudrait rapporter la citation exacte sinon, c'est un nouveau mensonge...

Avant de me critiquer et de mettre en cause ma bonne foi, il faudrait déjà savoir comprendre de quoi il s'agissait dans ce sujet et si ce qui est exposé par TSM était inclus dans les conclusions de la partie adverse ou si c'était simplement une phrase dans un mail qui ne reflétait pas ce qu'il estime comme la vérité, en tout cas, vous avez pu constater par le lien que j'ai fourni que cela ne l'a pas empêché de gagner son affaire et donc je ne vois toujours pas un rapport réel avec votre tribune, peu importe la réaction que vous aurez de cette analyse...

Je sais quand même ce qu'est un mensonge et que c'est destiné à tromper mais pour le contrer ce n'est pas à l'avocat qu'il suffit d'écrire mais dans ses conclusions et pièces de prouver le contraire..

De plus il me semble que l'affaire que vous évoquer n'a rien à voir avec le Droit du Travail et donc je ne comprends pas ce que cela peut apporter à ce forum...

Il ne s'agit pas de dépendre un quelconque corporatisme mais de souligner qu'avant de remettre la décision d'un Tribunal en cause, faudrait-il qu'il est disposé de tous les éléments pour prendre sa décision d'une manière claire concise et précise mais vous-même défendez le système en affirmant que la Justice à les moyens suffisant et notamment en temps sans que l'on doive en revendiquer plus...

Un avocat est là pour défendre son client, je dirais par n'importe quel moyen, je pense que c'est ce que vous exigiriez du vôtre, ensuite, il faut savoir lui répondre, c'est aussi simple que cela même si vous ne le pensez pas...

Par **miyako**, le **08/06/2016** à **20:23**

Bonsoir,

C'est pas parce que il y a eu une peau de banane sous le pied d'un avocat que toute la cour doit clisser dessus.

En tous cas ,en délibéré ,les pièces versées au dossier font foi et sont examinées avec sérieux par tout le monde.

Et heureusement dans la nouvelle procédure ,c'est dès le Bureau de Conciliation qu'il faudra donner son dossier et ne pas le changer après.Cela permettra de bien préparer les bureaux de jugements avec des présidents qui je l'espère animeront réellement les débats ,plutôt que de rester muets comme des carpes et des assesseurs qui poseront les questions nécessaires à la vérité.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **20:47**

Bonsoir (de nouveau),

Après tout, et ce qui est normal, nous sommes il me semble tous du même avis mais des

échanges sont nécessaires pour concilier nos points de vus initiaux.

Nous sommes bien d'accord qu'un mensonge est un mensonge et on sait tous ce que c'est et qu'il est destiné à tromper et manipuler. Je suis bien sur le bon sujet de discussion puisque le titre ici c'est "mensonge de l'avocat adverse". J'ose espérer qu'un mensonge d'un avocat adverse n'est pas considéré différemment que ce soit en droit du travail, en droit de la famille ou en pénal.

Oui on doit bien démontrer les mensonges et ceci surtout dans des conclusions en y joignant les pièces jointes pour étayer et prouver que certains dires sont bien des mensonges volontaires et que la vérité ne pouvait être ignorée.

Je n'ai jamais dit que la justice avait tous les moyens humains à sa disposition. J'ai bien dit le contraire en précisant qu'il n'était pas possible aux magistrats d'avoir le temps d'examiner des dossiers complexifiés juste dans le but de les noyer. Mon opinion est bien que si les dossiers restaient les plus simples possibles, sans une pile de mensonges, alors peut être que la cour aurait le temps d'examiner avec sérieux les documents. Mais quand les dossiers grossissent exprès afin de perdre les magistrats et de littéralement enfoncer le système car malgré tout une décision de justice doit être rendue, même sans avoir examiné avec sérieux le dossier.

Oui un avocat est là pour défendre son client, NON NON et NON pas par n'importe quel moyen. Je ne demanderai pas à mon avocat de faire condamner une personne innocente si cela me dédouanerait, je ne demanderai pas à mon avocat de faire virer une personne pour me faire garder mon poste, je ne demanderai pas à mon avocat de mentir délibérément pour me faire obtenir ce que de droit je ne devrai pas avoir et porter préjudice à un autre. Si notre société devait fonctionner ainsi, sans déontologie, sans respect alors plus rien ne pourrait se faire et ce serait vraiment la loi de la jungle.

Cordialement

Gaétan

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **21:07**

Si l'on ne répond qu'à un titre effectivement si l'on ne tient pas compte du thème du forum, effectivement, si l'on veut tout mélanger effectivement, si l'on renie ses écrits effectivement : "juste réclamer des moyens supplémentaires en personnes et en temps sans remédier à la source du problème est juste ridicule.", au fond, cela se résume à un propos infantile : "C'est pas juste" mais sans effectivement avoir trouvé le moyen de détecter le mensonge autrement que dans le débat contractioire car interdire à un avocat de mentir, cela reste effectivement un voeu pieux et il faudrait rajouter un délit au code pénal mais peut-être qu'un avocat est là pour faire condamner son client car si la déontologie est destinée à ne pas le défendre autant qu'il ne prenne pas l'affaire et donc qu'il se substitue à la Justice mais on peut aussi se présenter comme plus vertueux que les autres et demander à être cru sur paroles...

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **21:17**

Vous êtes en train de dire qu'un avocat qui ment en droit du travail ce n'est pas la même chose qu'un avocat qui ment dans un affaire de droit de la famille ou qu'en pénal ? Vous rendez vous compte de l'absurdité de ces propos ?

Je ne renie pas mes écrits: "juste réclamer des moyens supplémentaires en personnes et en temps sans remédier à la source du problème est juste ridicule." Si des demandes sont faites pour réclamer plus de moyens c'est bien qu'il en faut. Ce que j'essaye de faire comprendre et que vous refusez d'admettre c'est que si les dossiers n'étaient pas complexifiés à outrance par des mensonges, par des manipulations, que vous cautionnez puisque vous dites que c'est un voeu pieu de de vouloir interdire à un avocat de mentir ... alors oui il n'y aurait peut être pas besoin d'autant de moyens supplémentaires.

Vous expliquez que la déontologie qui consisterait à ne pas mentir aboutirait à ne pas défendre un client, vous cautionnez ce système qui fait que pour gagner une affaire il faut mentir ...

On croit rêver de la part de juristes !!!!!

Par **P.M.**, le **08/06/2016** à **21:36**

Décidément, cela ne m'étonne pas que vous ayez eu du mal à répondre aux conclusions adverses puisque je n'ai jamais écrit cela, donc pour répondre il faut déjà bien lire et ne pas inventer mais ce que vous avez apparemment du mal à assimiler c'est que si chaque forum est basé sur différents thèmes c'est pour ne pas tout mélanger comme justement le Droit est structuré en différentes matières...

Mais qui va décider à part vous dans votre pouvoir absolu que les dossiers sont complexifiés à outrance mais que vous vous pouvez rédiger 60 pages de conclusions et y joindre 1000 pièces et que c'est parfaitement normal...

Je suis simplement réaliste et je dis simplement qu'il ne suffira pas de dire à un avocat que c'est pas beau de mentir pour qu'il s'en abstienne mais je n'ai jamais dit que cela faisait gagner une affaire puisque j'ai justement indiqué qu'il fallait démontrer et éventuellement prouver qu'il y avait tromperie et au besoin la possibilité de faire Appel, ce que vous n'avez pas compris non plus même si cela a réussi à l'auteur du sujet "TSM"...

Donc, vous pouvez rêver ou cauchemarder en déformant le sens des propos, mais j'avais raison de penser que ce genre de confrontation ne pouvait arriver à rien en dehors de vous servir de tribune, peu importe des arguments que l'on vous oppose et que l'on pourrait ainsi épiloguer sans fin, ce que je n'ai pas l'intention de faire...

Par **Gaetan1972**, le **08/06/2016** à **22:59**

Je comprends très bien ce que vous dites....

Je crois juste que l'on peut espérer de tous que nous essayions de nous comporter décemment et avec droiture.

J'ose espérer cela même si c'est utopique et il me semble que c'est bien le devoir des lois que

de sanctionner les comportements qui dévient de toute déontologie. Accepter que des avocats puissent mentir et que c'est aux autres de démontrer ces mensonges et qu'une fois démontrés aucune sanction ne leur soit imposée est laisser un système se pervertir encore plus.

Il n'y a effectivement rien a ressortir de cette discussion puisque nous ne partons pas des mêmes bases qui sont l'honnêteté et le respect des autres.

Cordialement

Gaétan

Par **P.M.**, le **09/06/2016** à **08:21**

Bonjour,

Bien sûr au pays des Bispounour, on pourrait faire des voeux pieux et espérer que tout le monde se conduise parfaitement, honnêtement et dans lme respect des autres comme vous en avez fait preuve tout au long de cette discussion inutile, ainsi on pourrait fermer les Tribunaux puisque dans ce cas, il n'y aurait plus de conflits...

Mais je vous laisse aussi découvrir ce qu'est la déontologie d'un avocat qui n'est pas du tout ce que vous croyez sachant aussi que ce n'est pas forcément lui qui choisi les éléments de sa plaidoirie mais son client mais il faudrait sans doute aussi changer tout cela au moins pour votre adversaire...

Donc après avoir attaqué comment la Justice est rendue en 4 pages, c'est aussi les avocats qu'ils faut jeter et sanctionner, il est vrai qu'un ancien Président de la République qui a été gardien des institutions fait aussi de même dès qu'il est mis en cause...

Il me semble que la plus importante des sanctions lorsque les mensonges sont découverts c'est la perte du procès, mais encore faut il qu'il le soient car par exemple le titre de docteur en psychologie existe mais ce n'est pas pour raviver un débat inutile...

Par **Gaetan1972**, le **09/06/2016** à **11:29**

Bonjour,

Je trouve très intéressant que vous repreniez l'exemple du titre de docteur en psychologie. Vous êtes le premier à dire qu'il suffit pour démonter un mensonge de prouver avec les bons éléments que c'en est un, et de faire cela dans un jeu de conclusions synthétiques et dont la lecture ne peut laisser de doute. Personne ne conteste cela et c'est bien ce que bon nombre d'avocats font.

Mais l'exemple du Dr en psychologie montre que dès qu'un mensonge est soulevé le démonter demande malheureusement des échanges longs et procéduriers. Vous mettez en doute ma compréhension du titre de Dr et rentrez dans un débat compliqué. Nous ne sommes pas ici pour débattre de cela, cependant je rebondis sur ce que j'ai déjà évoqué. Si un avocat veut complexifier un dossier il lui suffit d'y insérer bon nombre de mensonges, ainsi son dossier sera plus épais et fastidieux à parcourir que si les seuls points essentiels et avérés y

sont inscrits. La partie adverse pour se défendre doit étayer ses justifications pour chaque mensonge et les démontrer. Et si possible montrer l'esprit du dossier car il serait ridicule de vouloir contrer chaque mensonge un par un tellement certains dossiers en sont remplis. Cela rendrait le tout imbuvable.

Vous imaginer donc à la vue de cet exemple que si des conclusions sont remplies de tels cas et au vu du temps que prennent nos échanges, pourtant simples, qu'une cour n'a décemment pas le temps de pouvoir analyser dans le détail chaque élément, même si c'est ce qu'elle devrait faire. La cour n'est pas en mesure de pouvoir statuer si oui ou non le titre de Dr est usurpé et si il avait bien été utilisé pour les manipuler par manque de temps. Croiser les dires des uns avec les dires des autres nécessite beaucoup de temps, surtout quand il est fait exprès de noyer les magistrats à cette fin.

Il y a forcément certains mensonges qui persistent comme vérité dans le lot et c'est cela qui aboutit à des jugements qui ne sont pas corrects.

C'est bien pour cela que nous ne pouvons tolérer que des mensonges avérés et volontaires soient admis et ne soient pas sanctionnés. Et je fais bien la différence entre mensonges avérés et volontaires de point de vue d'interprétation, pour lequel heureusement des différences d'opinions peuvent exister. J'ai un esprit cartésien et malgré toute l'imagination dont je peux faire preuve, toute l'ouverture d'esprit que l'on peut autoriser je persiste à affirmer qu'un chat est un chat et une banane n'est pas une orange. Vouloir faire croire le contraire c'est s'écarter des faits, de la réalité et des preuves fournies et c'est bien ces manipulations dans un dossier, celles qui sont limpides et évidentes que l'on doit sanctionner. Pour les autres j'admet que l'on puisse essayer de philosopher et débattre.

Même si un avocat ne fait que reprendre des éléments donnés par son client, des conclusions successives sont déposées et quand des preuves viennent démontrer que les éléments fournis sont faux ce même avocat ne devrait pas continuer de produire ses éléments sachant que désormais ces éléments sont parjure. Tant qu'il l'ignore et que seul son client est en cause soit, mais plus après.

Cordialement

Gaétan

Par **P.M.**, le **09/06/2016** à **12:01**

Ce n'est pas moi qui suis entré dans l'échange compliqué mais vous qui avez tenté de le faire en indiquant cela mais il ne me paraît pas très long de demander à la partie adverse de prouver le titre de docteur en tous cas pas plus long que d'insinuer qu'un psychologue ne peut pas être Docteur et d'y mêler celui de Dr en médecine, en psychiatrie, ce qui n'a rien à voir car effectivement cela allonge la démonstration que l'on voudrait rendre irréfutable...

C'était aussi pour vous prouver que je vous avais bien lu contrairement à vous apparemment...

En plus seuls les avocats pourraient complexifier les dossiers et personne d'autre même pas le plaignant lui-même...

Vous ne pouvez pas tolérer par ce que apparemment vous n'avez pas compris le

déroulement d'un procès et peut être même ce qu'est la vie elle-même par ce que déjà s'il y a mensonge je ne vois pas comment il pourrait être involontaire car même l'omission l'est dans ce cas...

Donc comme 'ailleurs vous l'avez vous pensez les Juges suffisamment bête pour ne pas voir qu'un chat est un chat et qu'une banane n'est pas une orange quand un esprit carthésien leur a démontré d'une manière factuelle limpide et évidente...

Sans vous donner de conseils, vous devriez pouvoir vous remettre en cause et reconnaître que si vous avez perdu un procès ce n'est pas uniquement à cause de la partie adverse mais peut-être un peu, juste un peu pour ne pas froisser votre égo, mais à cause de vous aussi par votre manière de défendre votre dossier et de contrer les conclusions de l'avocat...

Il me semble d'ailleurs que c'est ce qu'a su faire TSM pour finalement gagner en Appel...

Bonne continuation dans ce monde imaginaire et utopique...

Par **miyako**, le **15/06/2016** à **11:27**

bonjour,

Il n'y a pas que la droiture des avocats ,mais aussi celles des juges et qui sont jamais sanctionnés .

Un salarié qui commet une faute est licencié, pas le juge !

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **15/06/2016** à **12:02**

Bonjour,

En dehors d'être hors sujet c'est une affirmation inexacte notamment pour les magistrats du siège mais c'est ce que l'on entend dire souvent dans certains milieux politiques et au café du commerce sans y trouver de réelle solution autre que de vouloir restreindre l'indépendance de la Justice...

Déjà leurs décisions peuvent être censurées ce qui ne facilite pas leur avancement...